

## Fiche 4 : Affectation en 2<sup>nd</sup>e générale et technologique

<b>Principes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Affectation gérée par AFFELNET pour les lycées publics et privés sous contrat</li> <li>- Sectorisation des lycées d'enseignement général et technologique et des lycées polyvalents</li> </ul> <p>● <b>Affectation en fonction de l'adresse du domicile de l'élève (identique à celle du représentant légal ou de l'un des représentants en cas de séparation des parents). Pour connaître le lycée de secteur, se connecter à la nouvelle adresse :</b></p> <p><a href="https://portail.ac-reunion.fr/case">https://portail.ac-reunion.fr/case</a></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Accès prioritaire à un lycée précis (lycée de secteur) indépendamment des enseignements optionnels ou des sections européennes qui y sont proposés</li> </ul> <p><b><u>Attention :</u></b></p> <p><i>* En cas de changement de domicile survenu durant l'année de 3<sup>ème</sup> ou devant survenir pendant l'hiver austral, le chef d'établissement vérifie l'authenticité du changement (pièces justificatives) et procède aux modifications nécessaires dans la base élèves et/ou dans AFFELNET</i></p> <p><i>* les attestations d'hébergement ne sont plus considérées comme un justificatif de domicile et ne sont donc plus recevables hors situation sociale, médicale ou juridique dûment justifiée. Pour les élèves arrivant d'une autre académie, l'attestation d'hébergement reste recevable.</i></p> <p><b><u>N.B :</u></b> Les locaux à usage commercial ou industriel ne sont pas assimilés à un domicile</p>
<b>Les critères académiques d'affectation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lycée de secteur indiqué aux familles par le chef d'établissement d'origine</li> <li>- Un seul vœu nécessaire pour les familles formulant un vœu générique 2<sup>nd</sup>e GT dans le lycée de secteur</li> <li>- Affectation réalisée dans ce lycée de secteur</li> <li>- Enseignements optionnels et sections européennes indiqués et choisis au moment de l'inscription dans l'établissement d'accueil.</li> </ul>
<b>Affectation en 2<sup>nd</sup>e GT recrutement spécifique</b>	<p>➤ <b>Principes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour certaines formations ou enseignements rares</li> <li>- Recrutement spécifique ou académique (parcours scolaire)</li> <li>- À partir de critères précis</li> <li>- <b>Aucune demande de dérogation nécessaire</b></li> </ul> <p>➤ <b>Enseignements et formations concernés</b></p> <p><u>Section internationale Chinois : au lycée Leconte de Lisle</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Uniquement pour les élèves issus de 3<sup>ème</sup> internationale Chinois</li> <li>- Vœu spécifique à saisir</li> </ul> <p><u>Section internationale Franco-Britannique : au Lycée Mémona Hintermann-Afféjee</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réception des dossiers de candidatures <b>au plus tard le vendredi 25 février</b></li> <li>- Tests de sélection organisés par l'établissement d'accueil en avril</li> <li>- Commission de proposition des admis le <b>mercredi 11 mai</b></li> <li>- Transmission au SAIO par le lycée Mémona Hintermann-Afféjee de la liste des admis validée par le DAASEN avant le lundi 06 juin</li> <li>- Affectation des admis par le SAIO dans Affelnet lycée si le vœu spécifique a bien été saisi dans Affelnet Lycée</li> </ul>

**Affectation en  
2<sup>nde</sup> GT  
recrutement  
spécifique  
(suite)**

Sections binationales :

- ABIBAC : lycée Roland Garros et lycée Leconte de Lisle
- BACHIBAC : lycée Evariste de Parvy, lycée Mahatma Gandhi, lycée Roland Garros et lycée Georges Brassens
- Élèves ayant pratiqué une LV1 allemand ou espagnol
- Élèves ayant satisfait aux tests de sélection organisés par les établissements d'accueil
- Liste des admis envoyée par les lycées d'accueil au SAIO avant le lundi 06 juin
- Affectation des admis par le SAIO dans Affelnet lycée si le vœu spécifique a bien été saisi dans Affelnet Lycée

Sections européennes ou orientales

**Il n'y a plus d'affectation en section européenne ou orientale en 2<sup>nde</sup> GT, donc plus de codes vœux.**

**La demande sera gérée à l'inscription par l'établissement d'accueil.**

**Rejoindre une section européenne n'existant pas dans le lycée de secteur n'est pas un motif de dérogation recevable.**

**Cas particuliers**

→ Les élèves germanistes du collège des Deux Canons peuvent demander une 2<sup>nde</sup> GT au lycée Leconte de Lisle même s'ils ne sont pas du secteur de ce lycée pour intégrer la section européenne allemand

→ Les élèves germanistes des collèges Michel Debré, 14<sup>ème</sup> km, Trois Mares et Marthe Robin peuvent demander une 2<sup>nde</sup> GT au lycée Roland Garros même s'ils ne sont pas du secteur de ce lycée pour intégrer la section européenne allemand

Les deux lycées organiseront la liaison avec les collèges (secteur et hors secteur ci-dessus) afin de déterminer les élèves intéressés et éventuellement les départager s'il y a plus de demandes que de places.

**La liste des élèves pré affectés en section européenne allemand est transmise au SAIO par chacun des deux établissements d'accueil au plus tard le lundi 06 juin.**

**Si les élèves de cette liste choisissent en vœu 1 la 2<sup>nde</sup> GT du lycée concerné, le SAIO procède à l'affectation.**

Seconde spécifique du bac Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration

- Proposé dans un seul établissement, le lycée Hôtelier de la Renaissance, avec une capacité limitée, un code vœu particulier lui est attribué.
- Pas de sectorisation
- Élèves classés et affectés sur critères : résultats scolaires, coefficients et avis du chef d'établissement d'origine

Enseignements optionnels « création et culture design » au lycée Ambroise Vollard

Un code vœu particulier avec une capacité limitée est attribué à la 2<sup>nde</sup> GT avec enseignement optionnel « création et culture design » du lycée Ambroise Vollard.

Les élèves sont classés et affectés sur les critères suivants : résultats scolaires, coefficients et avis de l'établissement d'origine.

Enseignement optionnel « écologie agronomie territoires et développement durable »

- Proposé dans un seul établissement, le lycée agricole Émile Boyer de la Giroday, avec une capacité d'accueil limitée, un code vœu particulier lui est attribué.
- Pas de sectorisation
- Élèves classés et affectés sur critères : résultats scolaires, coefficients

Les langues rares : arabe et chinois

- Un principe de continuité pédagogique collège/lycée
- Les élèves sont affectés dans un lycée où cet enseignement de langue est dispensé. Si la langue existe dans le lycée de secteur, l'affectation hors secteur pour ce motif est irrecevable.

<p><b>Affectation en 2<sup>nde</sup> GT recrutement spécifique (suite)</b></p>	<p><u>Projet de performance fédéral et section d'excellence sportive à recrutement élargi</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une sélection par les ligues sportives</li> <li>- Liste des élèves retenus (ou état néant) adressée au SAIO au plus tard le <b>vendredi 03 juin</b> par :</li> <li>→ le chargé de mission sportif de haut niveau pour les projets de performance fédéraux</li> <li>→ chaque établissement pour les sections d'excellence sportive</li> <li>- Affectation dans Affelnet lycée par le SAIO si le vœu a été saisi dans Affelnet</li> </ul> <p><u>2<sup>nde</sup> GT dans les établissements privés sous contrat</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Établissements concernés : Lycée privé Maison Blanche / Lycée privé Levavasseur / Lycée privé St Charles</li> <li>- Prise de contact préalable obligatoire avec les établissements par les familles</li> <li>- Entretien de sélection par les établissements d'accueil qui informent les familles de leur décision</li> <li>- Listes des élèves admis et classés sur liste supplémentaire constituées dans Affelnet par l'établissement d'accueil avant le lundi 13 juin 18h</li> <li>- Saisie par la famille via le service en ligne affectation ou par l'établissement d'origine du (ou des) vœu(x) dans AFFELNET au même titre que les vœux dans le public, dans l'ordre souhaité par la famille</li> <li>- Participation à la procédure AFFELNET (<b>sauf tour(s) suivant(s)</b>)</li> <li>- Prise en compte par le SAIO de la liste des élèves retenus pour gérer l'admission dans l'enseignement privé sous contrat</li> </ul> <p>➤ <b>Calendrier</b></p> <p><b><u>Avant le lundi 06 juin transmission au SAIO :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de la liste des candidatures retenues en section internationale Franco-Britannique par le Lycée Mémona Hintermann-Afféjee</li> <li>- de la liste des candidatures retenues en section binationale par les établissements d'accueil</li> <li>- de la liste des élèves retenus en section européenne Allemand par les lycées Leconte De Lisle et Roland-Garros</li> </ul> <p><b><u>Du jeudi 02 juin au lundi 13 juin 18h</u></b> Constitution des listes des élèves admis et classés sur liste supplémentaire dans Affelnet par les lycées privés sous contrat.</p>
<p><b>Demandes hors secteur</b></p>	<p>➤ <b>Principes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Demandes d'affectation hors secteur (dérogations) traitées dans AFFELNET selon <b>la réglementation en vigueur (note n°2021-0011 de la direction générale de l'enseignement scolaire du 26 mars 2021) et dans la limite des capacités laissées vacantes après l'affectation des élèves du secteur</b></li> <li>- Deux vœux hors secteur maximum</li> <li>- <b>Les vœux portant sur les 2<sup>ndes</sup> GT à recrutement spécifique ne doivent pas faire l'objet d'une demande d'affectation hors secteur.</b></li> <li>- En cas de demandes supérieures à la capacité disponible, elles sont classées par ordre de priorité selon sept motifs ordonnés :</li> <li>1) Élève en situation de handicap</li> <li>2) Élève nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé</li> <li>3) Situation sociale exceptionnelle</li> <li>4) Élève boursier</li> <li>5) Élève dont un frère ou une sœur est déjà scolarisé dans l'établissement</li> <li>6) Élève dont le domicile est proche de l'établissement demandé.</li> <li>7) Élève devant suivre un parcours scolaire particulier : Option théâtre au lycée Georges Brassens, situations ponctuelles et particulières signalées au SAIO</li> </ul> <p>Les motifs peuvent être cumulables. Les demandes doivent être accompagnées de justificatifs précis selon les motifs.</p>

**Demandes  
hors secteur  
(suite)**



➤ **Modalités pratiques**

- Remplir la fiche « demande d'affectation hors secteur en 2<sup>nd</sup>e GT » (annexe 7) en rappelant ses vœux et en précisant son ou ses motifs

- Remettre cette fiche accompagnée des pièces justificatives au chef d'établissement d'origine qui la conserve **sauf si le motif indiqué est le motif parcours scolaire particulier option théâtre au lycée Georges Brassens. Dans ce cas le chef d'établissement d'origine transmet cette fiche au SAIO avant le lundi 06 juin.**

- Transmission avant le vendredi 13 mai par l'établissement d'origine de la fiche commission « situations médicales » (annexe 8) pour examen lors de la commission « situations médicales » académique du vendredi 03 juin :

\* au médecin conseiller technique départemental pour les motifs médicaux

\* à l'assistante sociale responsable du service social en faveur des élèves pour le motif « situation sociale exceptionnelle »

- Validation des informations par l'établissement d'origine pour les autres motifs en fonction des justificatifs fournis

- Saisie du vœu correspondant et du(es) motif(s) dans AFFELNET par l'établissement d'origine lorsque la demande est recevable.

- Validation dans AFFELNET par le SAIO du motif 7 et des décisions prises par la commission « situations médicales » concernant les motifs 1, 2 et 3

**Tout élève effectuant une demande d'affectation hors secteur scolaire doit impérativement indiquer un vœu 2<sup>nd</sup>e GT générique dans son lycée de secteur pour se garantir une affectation.**

**Si ce vœu n'est pas positionné au tour principal, l'affectation dans le lycée de secteur n'est plus garantie par la suite.**